

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 44 (1971)

Heft: 10

Artikel: Toute une histoire! : la restauration de la rue des Bouchers à Fribourg

Autor: Colliard, Michel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-127177>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Toute une histoire!

La restauration de la rue des Bouchers à Fribourg

par Michel Colliard

25

Parler de la rue des Bouchers à Fribourg, c'est ouvrir toute une page d'histoire. Diantre! ce n'est pas chaque jour qu'un coin de ville attire sur lui l'attention des journaux de tout le pays, que dis-je, de l'Europe et même, nous a-t-on dit, de Tokyo et de San Francisco. La polémique au demeurant s'étala sur plusieurs années. Rarement, il nous fut donné de voir se déchaîner un tel fleuve de passions. Pour que cela fût, il fallait bien qu'il s'agisse d'autre chose que d'un seul projet d'architecte qui avait au demeurant reçu le premier prix avec félicitations du jury. Pour que cela fût, il fallait que cela dépasse la survie d'un monument historique.

De fait, ce fut une guerre de principes. Ce sont toujours les plus violentes. Ce qui était en jeu, c'était des thèses, des «écoles», des conceptions fondamentales touchant à l'aménagement de la cité, de la cité ancienne intégrée dans la moderne, du moderne intégré dans l'ancien, de la protection des ensembles anciens, facteur d'équilibre dans une agglomération en expansion.

Les faits d'abord. En 1955 et 1956, l'Etat de Fribourg ratifiait l'achat de cinq immeubles à la rue des Bouchers. Il fut convenu que l'Etat serait encore acquéreur de deux supplémentaires et la commune de trois.

Il fallait des locaux pour loger l'administration. Ces immeubles n'attiraient plus guère les locataires. Ils exigeaient en outre de sérieuses restaurations qui eussent doublé le loyer annuel. En 1959, un concours d'architecture fut ouvert. Vingt et un projets furent présentés. Le 22 septembre de la même année les résultats furent publiés. Le projet de Pierre Dumas obtenait le premier prix. En décembre 1959, l'Institut fribourgeois et la Commission fédérale des monuments historiques faisaient opposition à la démolition de la rue des Bouchers. «L'affaire» était déclenchée.

«Les protestations, les mises en garde qui se multipliaient contre le projet de la nouvelle Chancellerie, ont ceci d'utile qu'elles ont révélé aux Fribourgeois ce qu'ils ne savaient point et ne tenaient guère à savoir: l'importance de leur cité comme ville d'art. Il y a là un capital

qu'il serait sage de ne point dilapider, surtout lorsqu'il s'agit d'une ville universitaire.

Mais il faut aussi que les Fribourgeois le sachent: Fribourg ne leur appartient pas tout entier; Fribourg appartient à la Suisse et il appartient à l'Europe», écrivait Gonzague de Reynold. Un Comité de sauvegarde de la rue des Bouchers fut constitué. En décembre 1960, le Conseil d'Etat chargea un groupe d'architectes de l'étude d'un nouveau projet qui fut mis à l'enquête en juin 1962. Trois mois plus tard, le Conseil fédéral s'adressait à l'exécutif fribourgeois pour lui demander de reconsidérer encore une fois le problème. Une délégation du Conseil fédéral fut invitée à une visite locale. MM. Bonvin et Tschudi furent reçus le 17 octobre 1962. Un mois plus tard, la Ciba, qui venait d'installer à Marly une branche importante de ses activités, fit savoir qu'elle se porterait éventuellement acquéreur des maisons de la rue des Bouchers à condition que la Confédération lui accordât une subvention importante pour les travaux de restauration et d'aménagement.

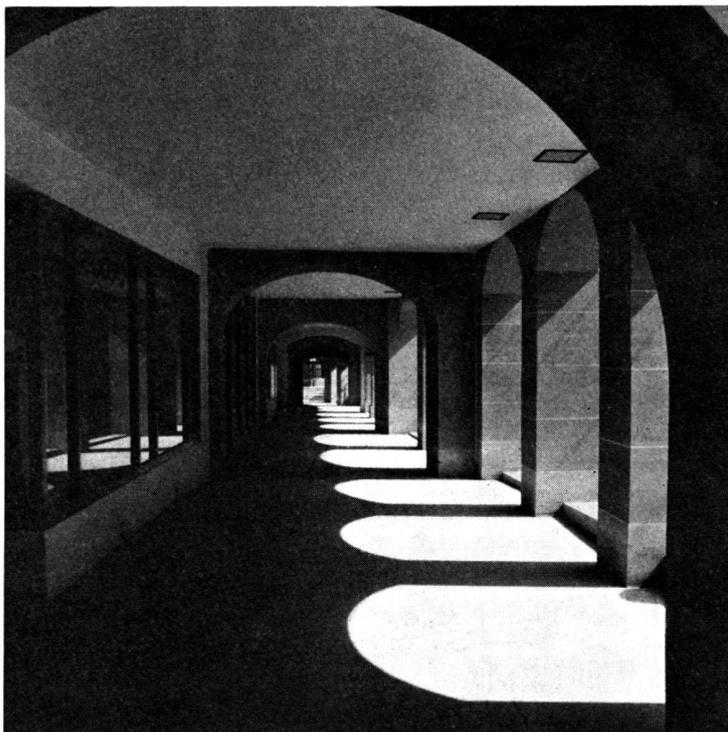
Vue des façades côté rue des Bouchers.



Les pourparlers Confédération-Etat-Ciba s'engagèrent. L'Etat garda le Vieux-Théâtre et la maison voisine pour un agrandissement limité de la Chancellerie, la Ciba acheta les suivantes. Le 21 mai 1970 avait lieu l'inauguration officielle de la rue des Bouchers rénovée.

«Aujourd'hui, la rue des Bouchers ne connaît ni vainqueurs ni vaincus. C'est la ville qui a remporté la victoire, cette ville admirable, créée par l'homme et pour l'homme, cette ville si humaine dans ses dimensions et ses proportions, cette ville qui a su conserver de façon rare la physionomie qui lui est propre. Fribourg comme ensemble urbain historique est un cadeau incomparable que nos ancêtres nous ont confié pour un temps limité. Nous ne pouvons en disposer arbitrairement, nous n'en sommes pas les maîtres absolus, tout au plus les dépositaires», déclarait à cette occasion M. Alfred A. Schmid, professeur à l'Université de Fribourg et président de la Commission fédérale des monuments historiques.

Sous les nouvelles arcades de la rue des Bouchers.



Prétendre que l'avis exprimé par M. Schmid fut unanimement partagé serait tronquer la vérité. Des réserves furent émises par certains. Dans son allocution, M. Emile Zehnder, alors président du gouvernement, déclarait: «Il ne s'agit pas ici de critiquer une œuvre bien réussie. Mais toute restauration provoque chez un observateur averti des réflexions fondamentales. Du nouveau a-t-il vraiment sa place aux côtés de l'ancien? Lorsque l'on conserve à peine des formes extérieures pour modifier fondamentalement ce qu'elles contenaient, cela est-il compatible avec les règles qui président à une vraie restauration?»

»L'adjonction d'éléments nouveaux est-elle admissible (réf. allusion aux arcades)? Ne court-on pas alors le risque de réaliser de simples désirs?»

Nous n'allons pas tenter de répondre à ces questions. Voyons plutôt ce qui a été réalisé et dans quel esprit les architectes responsables Suter & Suter, de Bâle, ont œuvré. Pour répondre à des exigences de trafic,

deux immeubles durent être sacrifiés: les N^{os} 106 et 107, près du pont de Zaehringen. Ils furent partiellement remplacés par une nouvelle construction annexée à la maison 108. Les maisons N^{os} 109 à 114 furent maintenues telles quelles. Côté rue, on supprima les devantures de magasins et de cafés et on les remplaça par des arcades. Quant à l'Etat de Fribourg, il lui restera l'immeuble N^o 115 en remplaçant l'ancien théâtre par un bâtiment adapté aux autres.

Les immeubles 108 à 114, propriété de la Fondation de prévoyance de la Ciba, comportent aujourd'hui 27 appartements de une, deux, trois et quatre pièces dont le confort ne laisse rien à désirer.

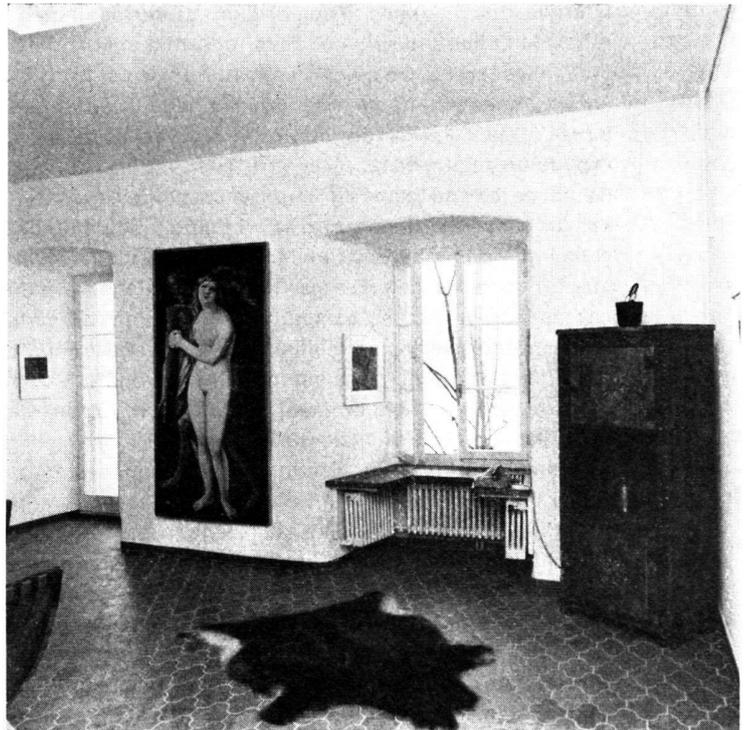
L'esprit qui a présidé à ces réalisations a été défini par l'architecte Hans Rudolf Suter qui déclarait: «Quand je parle de maintenir et d'améliorer, je ne pense jamais, ni maintenant, ni plus tard, à la reconstitution de bâtiments au caractère historisant. Nous sommes des hommes de notre temps et nous avons le droit et le devoir de donner à nos aspirations et à nos travaux une expression qui lui corresponde.

»Toutefois, je pense que si notre époque exige nettement la liberté de la composition, elle inclut aussi le respect à priori de ce que les générations antérieures ont créé d'authentique et de valable. La liberté s'assortit ici de respect et de limites librement consenties. Dans cet esprit, nous nous sommes sentis obligés de conserver discrètement cette rangée de maisons si importantes pour la silhouette urbaine de Fribourg, mais en même temps de l'attribuer à la vie de notre époque. Nous avons ainsi obtenu l'utilisation maximum possible dans le cadre des conditions marginales données. En gros, c'est le principe énoncé pour la première fois par l'architecte américain Sullivan «Form follows function» qui conduit, volontairement ou non, à des profondeurs de bâtiments déterminées, adaptées à leur utilisation.»

Les architectes ont donc créé, au sein de cette rangée de constructions profondes et étroites, des locaux et des habitations adaptés à notre époque, tout en respectant l'aspect extérieur. Plusieurs maisons ont été groupées en une seule unité en vue de créer des appartements spacieux. Voilà pour l'essentiel. La première «guerre» de la rue des Bouchers fut longue et pénible. La seconde n'aura pas lieu, même si des voix contestent encore la formule adoptée. La rue des Bouchers a été restaurée. Les gens de Fribourg semblent très bien s'en accommoder. Le reste est affaire d'esthètes.

Leurs querelles sont généralement éternelles. La rue des Bouchers a donc de longs jours devant elle, dans sa forme actuelle. Et s'ils veulent se faire une idée plus précise, le mieux, pour les lecteurs d'«Habitation», est de venir sur place constater ce qui a été fait pour que l'on «chérisse Fribourg comme une aïeule qui, le soir, aux enfants raconte, près du feu, une histoire de sa jeunesse».

Michel Colliard.



Intérieur d'un appartement privé.

Vue des façades aux galeries de bois côté Sarine.

